

Règlement Concours de nouvelles dans le cadre de l'animation

« Fête de l'Imaginaire » 2017

Les articles suivants composent le règlement du concours de nouvelles de la Ville de Douchy-les-mines dans le cadre de l'animation « Fête de l'Imaginaire 2017 » organisée par la médiathèque, le service culturel et le cinéma l'Imaginaire du 06 au 28 Février 2017.

ARTICLE 1 : Objet du concours

La Ville de Douchy-les-Mines, Place Paul Eluard, 59282 Douchy-les-Mines, organise « un concours de nouvelles » à partir du **Mercredi 15 février 2017 10h00 jusqu'au samedi 29 avril 2017 à 18h** .

Le sujet du concours :

"Mystère à l'Imaginaire"

Samedi dernier votre artiste préféré(e), s'est produit(e) sur la grande scène du Centre des Arts et de la Culture de l'Imaginaire de Douchy. Quelle soirée ! Quel triomphe et surtout quel bonheur ! Vous en êtes encore à savourer cette soirée magique lorsque vous apprenez la terrible nouvelle : votre idole est portée disparue depuis le moment où elle a quitté la scène de l'imaginaire. D'ailleurs cet (te) artiste n'a jamais regagné son domicile.

Sous la forme d'une nouvelle policière, menez l'enquête en imaginant ce qui est arrivé.

La nouvelle doit s'inscrire dans le genre **Policier** :

Le roman policier (familièrement appelé « polar » en France) est un roman relevant du genre policier. Le drame y est fondé sur l'attention d'un fait ou, plus précisément, d'une intrigue, et sur une recherche méthodique faite de preuves, le plus souvent par une enquête policière ou encore une enquête de détective privé. L'abréviation « policier » (pour « roman policier ») est également utilisée. Le genre policier comporte six invariants : le crime ou délit, le mobile, le coupable, la victime, le mode opératoire et l'enquête. Le roman policier recouvre beaucoup de types de romans, notamment le roman noir et le roman à suspense ou thriller. Si l'action est transposée au minimum d'un siècle en arrière, on pourra le qualifier raisonnablement de roman policier historique. Il existe également des romans policiers de science-fiction.

L'appartenance au genre est laissée à l'appréciation du jury.

- La participation à ce concours est gratuite, sans obligation d'achat et implique l'acceptation pleine et entière du règlement par les participants et son application par la Ville.

En cas de litige sur le règlement, seul l'arbitrage de la Ville fera foi.

Le présent règlement est déposé à l'étude de Maître Isabelle Riedweg, Huissier de justice, sise 27, rue du Bruille 59230 Saint-Amand-les-Eaux.

- Une copie dudit règlement est disponible gratuitement sur simple demande écrite adressée à la médiathèque, Max Pol Fouchet, 39 rue Paul Eluard - 59282 Douchy-les-

Mines , sur le site de la ville : www.douchy-les-mines.com ou sur le portail de la médiathèque : www.mediathequesporteduhainaut.fr

Les réclamations éventuelles doivent être adressées à Mr Leclercq, responsable de la médiathèque, par courrier en recommandé avec accusé de réception, dans les sept jours qui suivent la remise des lots de participation en date du samedi 03 juin 2017.

ARTICLE 2 : La Ville se réserve le droit, à tout moment et sans préavis, de prolonger, de suspendre ou d'interrompre le concours sans que sa responsabilité soit engagée. De même, elle pourra annuler tout ou partie du concours de nouvelles s'il apparaît que des fraudes sont intervenues, sous quelque forme que ce soit. Dans cette hypothèse, la Ville se réserve la possibilité de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes leurs auteurs.

ARTICLE 3 : 3 catégories

Le concours est ouvert à toute personne physique âgée au minimum de 8 ans.

- Catégorie : 8/11 ans
- Catégorie : 12/15 ans
- Catégorie : 16 ans et +

Les candidats de la tranche d'âge 8/11 ans et 12/15 ans ont la possibilité de concourir dans la tranche d'âge supérieure, l'inverse n'étant pas autorisé.

ARTICLE 4 : Les modalités de participation

Pour participer, vous devez :

- Remplir le bulletin de participation
- En cas de participation d'un mineur, remplir l'autorisation parentale et fournir une copie de la pièce d'identité de l'un des représentants légaux.

Ces documents sont disponibles en médiathèque et téléchargeables sur le portail de la médiathèque :

www.mediatheques-porteduhainaut.fr ou sur le site de la ville : www.douchy-les-mines.com

- Déposer ou envoyer en version papier la nouvelle en 2 exemplaires, le bulletin de participation, l'autorisation parentale et la copie de la pièce d'identité à la médiathèque, dans l'urne prévue à cet effet, **du Mercredi 15 février 2017 dès 10 h 00 au Samedi 29 avril 2017 jusque 17h30, par voie postale avant le samedi 29 avril 2017 minuit**, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

**Ville de Douchy-les-Mines
Concours de nouvelles
Médiathèque Communautaire Max Pol Fouchet
39 rue Paul Eluard
59282 Douchy-les-Mines.**

- Afin de préserver l'anonymat, aucune mention susceptible d'identifier le candidat ne doit apparaître sur le tapuscrit : seul un titre figurera sur la première page.
- Les candidats joindront à leur texte une enveloppe fermée sur laquelle sera inscrit le titre de la nouvelle ainsi que la catégorie pour laquelle le candidat concourt, contenant :
- L'autorisation parentale pour les participants mineurs
 - La copie de la pièce d'identité de l'un des représentants légaux pour les participants mineurs
 - Le bulletin de participation

ARTICLE 5 : Les conditions de participation

- Une seule nouvelle par candidat ou groupe. Aucun texte des candidats ne doit avoir été édité à ce jour. Les candidats s'engagent à ne pas divulguer leur texte avant le résultat final du concours.
- Il doit s'agir d'une œuvre originale non publiée, comportant un titre. Le document doit être écrit en français. Les participants garantissent qu'ils en sont eux-mêmes les auteurs. Il est interdit de reproduire une œuvre existante.
- Du seul fait de leur participation, les auteurs garantissent les organisateurs et le jury contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité des œuvres présentées.
- Tout bulletin incomplet ou toute pièce manquante annulera automatiquement la participation.
- En sont exclues les personnes organisatrices et leur famille.
- Au-delà de cette date, plus aucune participation ne sera prise en compte.

ARTICLE 6 : Forme et nature, sujet

La forme choisie pour le concours est celle de la nouvelle. Elle doit se conformer aux caractéristiques suivantes :

- Le genre « nouvelle » : Récit bref comportant peu de personnages et un temps fort autour duquel la trame narrative se construit.
- La mise en forme : écrite en français, elle comportera entre 2 et 7 pages maximum, dactylographiées, recto, paginées, agrafées en haut à gauche, sur du papier format A4, en police Times New Roman ou Liberation, taille de police 12, interligne simple, marges entre 2 cm et 3,5 cm maximum.

ARTICLE 7 : Le jury et la sélection des lauréats

- Le jury, composé du Directeur des Affaires Culturelles Mr François Derquenne ; Mlle Justine Grzesick, Médiatrice culturelle et chargée de communication ; Mme Losfeld 1ère Adjointe, chargée de la Culture, de l'enseignement et Vie Scolaire ; du Directeur de la Médiathèque Max-Pol Fouchet Mr Leclercq David, de la responsable du Secteur Adulte de la médiathèque Mme Tremouille Pauline ; d'un ou plusieurs lecteurs de la médiathèque, de Mr Roger Facon (Auteur), désignera les gagnants selon les critères suivants :

Le texte devra correspondre au genre « nouvelle » policier et respecter la mise en forme comme indiqués dans l'article 6.

ARTICLE 8 : Les prix

- Après délibération, les organisateurs désigneront **3 lauréats dans chaque catégorie y compris pour le prix spécial du jury**. Les lauréats se verront remettre leur prix lors de la soirée d'ouverture du Festival les Douchynoïseries, le Samedi 03 juin à 20 heures au Centre des Arts et de la Culture de l'Imaginaire.

- La nouvelle des 1ers prix de chaque catégorie, y compris pour le prix spécial du jury, sera publiée sur le portail de la médiathèque. Toutes les nouvelles seront constituées en recueils catalogués à la médiathèque.

- Les candidats autorisent la médiathèque à utiliser librement les nouvelles qui lui auront été adressées pour publication, reproduction et représentation sur différentes formes de supports écrit, électronique, ou audiovisuel.

- Les organisateurs procéderont à la répartition des lots de la façon suivante :

Prix des gagnants 16 ans et + :

• 1er prix :

Un dîner pour deux personnes d'une valeur de 90 euros à l'auberge Saint Hubert, 62 rue Arthur brunet, 59198 Haspres

Une carte multiplaces (10 places) au cinéma l'Imaginaire de Douchy-les-Mines valable 6 mois.

Une carte cadeau d'une valeur de 50 euros.

• 2ème prix :

Une carte multiplaces (10 places) au cinéma l'Imaginaire de Douchy-les-Mines valable 6 mois.

Une carte cadeau d'une valeur de 30 euros.

• 3ème prix :

Une carte multiplaces (5 places) au cinéma l'Imaginaire de Douchy-les-Mines valable 3 mois.

Une carte cadeau d'une valeur de 20 euros.

Prix des gagnants 12 à 15 ans :

• 1er prix : une carte cadeau utilisable selon les durées et modalités d'usage (valeur 30 €) + 1 roman (valeur approximative 15 € l'exemplaire) + 1BD (valeur approximative 15 €).

Une carte multiplaces (10 places) au cinéma l'Imaginaire de Douchy-les-Mines valable 6 mois.

• 2ème prix : une carte cadeau utilisable selon les durées et modalités d'usage (valeur 20 €) + 1 roman (valeur approximative 15 € l'exemplaire) + 1BD (valeur approximative 15 €).

• 3ème prix : une carte cadeau utilisable selon les durées et modalités d'usage (valeur 15€) + 1 roman (valeur approximative 15 € l'exemplaire) + 1BD (valeur approximative 15 €).

Prix des gagnants 8 à 11 ans :

• 1er prix : une carte cadeau utilisable selon les durées et modalités d'usage (valeur 20 €) + 1 roman (valeur approximative 15 € l'exemplaire) + 1BD (valeur approximative 15 €).

Une carte multiplaces (10 places) au cinéma l'Imaginaire de Douchy-les-Mines valable 6 mois.

• **2ème prix** : une carte cadeau utilisable selon les durées et modalités d'usage (valeur 15 €) + 1 roman (valeur approximative 15 € l'exemplaire) + 1BD (valeur approximative 15 €).

3ème prix : une carte cadeau utilisable selon les durées et modalités d'usage (valeur 15€) + 1 roman (valeur approximative 15 € l'exemplaire) + 1BD (valeur approximative 15 €).

Dans le cas de l'indisponibilité d'un titre ou d'un lot, la médiathèque se réserve le droit de modifier ce dernier tout en respectant le cadre moyen des valeurs énoncées ci-dessus. En cas de participation collective seul un prix sera attribué et remis au représentant du groupe.

ARTICLE 9 :

Les lots seront acceptés tels qu'ils sont annoncés. Aucun changement, pour quelque raison que ce soit, ne pourra être demandé.

La Ville ne fournira aucune prestation ni garantie, les gains consistant uniquement en la remise des lots prévus.

La Ville se réserve le droit de modifier les dotations initiales par des dotations similaires de valeur équivalente.

Du seul fait de l'acceptation de son lot, chaque gagnant autorise la ville à utiliser son nom et sa photographie durant une période de 36 mois et dans toute publication de son choix, sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que le lot remis.

ARTICLE 10 : Les lots seront à retirer à partir du samedi 03 juin 2017 dès 20h00, jusqu'au 30 juin 2017 jusque 18h.

Au-delà de ce délai, le gagnant ne pourra plus y prétendre. Seuls les gagnants, ou leurs représentants légaux, pourront retirer le lot qui leur est attribué et devront pour se faire se munir d'une pièce d'identité en cours de validité.

ARTICLE 11 : Conformément à la loi informatique et liberté n° 78-17 du 06 janvier 1978, tout participant dispose d'un droit d'accès et de rectification de données nominatives le concernant et peut s'opposer à l'utilisation ultérieure de leurs coordonnées à des fins de prospection, par écrit à la médiathèque.

ARTICLE 12 : Le simple fait de participer implique l'acceptation, sous toutes ses formes et sans aucune restriction du présent règlement.